



**PRÉFET
DU PUY-DE-DÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol
Société UNITE - commune d'Avèze

Une enquête publique est ouverte du **lundi 26 février 2024 à 14h00** au **jeudi 28 mars 2024 à 12h00** sur le projet présenté par la société UNITE relatif à la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune d'Avèze.

L'enquête publique est conduite dans le cadre de l'instruction de la demande de permis de construire n° 063 024 23 V0004 déposée le 12 juin 2023 en mairie d'Avèze par la société UNITE.

Le projet de centrale photovoltaïque au sol sur la commune d'Avèze s'implante sur une superficie d'environ 15 ha. La puissance estimée de cette centrale est de 11,82 MWc, pour une production envisagée de 12,3 GWh/an.

Les éléments constitutifs du dossier comprenant notamment une étude d'impact, son résumé non technique, les avis des services consultés ainsi qu'un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public, à la mairie d'Avèze, siège de l'enquête, pendant toute la durée de l'enquête aux heures habituelles d'ouverture des locaux soit :

- Lundi : de 13h00 à 17h00
- Mardi : de 8h30 à 12h30 et de 13h00 à 17h00
- Jeudi : de 8h30 à 12h30 et de 13h00 à 15h00

Le présent avis, l'arrêté d'ouverture d'enquête seront publiés sur le site internet des services de l'État dans le Puy-de-Dôme à la rubrique : <https://www.puy-de-dome.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-prevention-des-risques/Photovoltaïque/Construction-d-une-centrale-photovoltaïque-Commune-d-Aveze>

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

M. Patrick NEHEMIE, retraité de l'université, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur. Il recevra les observations du public :

- Lundi 26 février 2024 de 14h00 à 17h00
- Mardi 12 mars 2024, de 13h00 à 16h00
- Jeudi 28 mars 2024, de 9h00 à 12h00

Les observations pourront être formulées selon les modalités suivantes :

- en les consignants sur le registre ouvert à cet effet en mairie d'Avèze,
- en les exprimant directement et oralement au commissaire-enquêteur pendant ses permanences,
- par correspondance, au commissaire-enquêteur, à la mairie d'Avèze, siège de l'enquête, où elles seront annexées au registre d'enquête,
- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-enquetes-publiques-environnement@puy-de-dome.gouv.fr

Les observations transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet de la préfecture.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est :

M. Adrien BRUNETTI (Chef de projet) – société UNITE – 139 rue Vendôme – 69006 LYON – tel : 06 40 38 08 78 – courriel : adrien.brunetti@unit-e.fr

A la fin de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur en mairie d'Avèze, ou sur le site internet des services de l'État dans le Puy-de-Dôme à la rubrique : <https://www.puy-de-dome.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-prevention-des-risques/Photovoltaïque/Construction-d-une-centrale-photovoltaïque-Commune-d-Avezel>

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de l'enquête est un arrêté préfectoral accordant le permis de construire avec ou sans prescription, ou refusant le permis de construire.